

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU VINGT NEUF OCTOBRE DEUX MIL QUINZE

L'an deux mil quinze, le vingt neuf octobre à dix huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean LE MERDY.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur LE MERDY Jean, Président,
Messieurs LE BOUGEANT Gabriel et LOYER Joanne, Vice-Présidents
Messieurs AUGES Louis, KERHARO Jean-Yves, MACE Pierre, Madame Nadine CABEC, délégués de TREGUIER
Madame GALLAIS Marie-Yvonne, Madame BOUSSU Chantal, Monsieur LE GUEN Jean-yves, délégués de MINIHY-TREGUIER

ETAIENT ABSENTS :

Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur LE BOUGEANT Gabriel

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame JOURNAY Nathalie,
Monsieur JALLIFFIER Claude, Directeur par intérim.

CS 29/10/2015-14-Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Monsieur le président expose à l'assemblée que le mardi 13 octobre Le Préfet des Côtes D'armor a réuni les membres de la commission départementale de coopération intercommunale pour leur présenter le projet de schéma dans le cadre de la loi NOTRe du 7 aout 2015. Ce schéma comporte deux sous-parties.

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 01/01/2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution.

Monsieur le Président ajoute que le projet de schéma doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées. A défaut d'avis rendu dans un délai de 2 mois, soit avant le 15 décembre 2015, l'avis du syndicat sera réputé favorable.

Monsieur Jean-Yves Kerharo recherche la logique du Préfet pour proposer une entité de coopération de 100 000 habitants. Le regroupement des communautés du Haut Trégor, de la Presqu'île et de Pontrieux lui paraissait plus cohérent en termes de bassin de vie et de taille (30 000 hab.)

Monsieur le Président ne cache pas son intérêt pour la communauté de 30 000 hab. évoquée par monsieur Kerharo.

Dans un premier temps, monsieur le Président sollicite les membres du comité pour savoir s'ils souhaitent donner un avis. Par 6 voix pour et quatre abstentions l'avis est requis.

Sur la proposition de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor : 9 voix contre et une abstention (Monsieur Louis Augès).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an précisés ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,
Jean LE MERDY

Transmis en Sous-Préfecture de LANNION

Le
Le Président,
Jean LE MERDY

03 NOV. 2015

Affiché le :

03 NOV. 2015